

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de LA ROCHE-CANILLAC

L'an deux mil vingt quatre, le quinze février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE-CANILLAC, convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick LERESTEUX.

Étaient présents : M. Patrick LERESTEUX, M. Jean Luc BELLO, M. Vincent BEZPALKO, Mme Joëlle BRINDEL, M. Yann PETITJEAN JENKINSON.

Étaient absents excusés : M. Gilles BARISSAT, Mme Anne LEMOINE, Mme Annie VOUILLOUX FRANKLIN.

Étaient absents non excusés : Mme Elisabeth BRODIN.

Procurations : M. Gilles BARISSAT en faveur de M. Vincent BEZPALKO, Mme Anne LEMOINE en faveur de M. Jean Luc BELLO, Mme Annie VOUILLOUX FRANKLIN en faveur de M. Patrick LERESTEUX.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 5

Secrétaire : M. Jean Luc BELLO.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-005 : Plans de financement des opérations d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le maintien du projet de sécurisation de la RD 131 en traverse de bourg. Au regard de celui-ci, il propose au conseil le plan de financement suivant :

	Total HT	Conseil Départemental dans le cadre du contrat solidarité communal (15.48%)	Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police (24.52%)	DETR (40%)	Autofinancement HT
Travaux de sécurisation dont part la roche haute sur les relevés topographique	46 907 €	7 261.20 €	11 500 €	18 762.80 €	9 383 €

Il rappelle au conseil le très mauvais état de la toiture du presbytère. Son état actuel nécessite une réfection complète sans modification des aspects extérieurs.

Il propose au conseil un plan de financement avec la sollicitation d'une subvention DETR et une subvention auprès du Conseil Départemental :

	Total HT	Conseil Départemental dans le cadre du contrat solidarité communal (25%)	DETR (45%)	Loyers perçus sur 1 année	Emprunt sur TTC
Réfection toiture presbytère	85 620.50€	21 405.13€	38 529.23€	13 108.56€	40 000 €

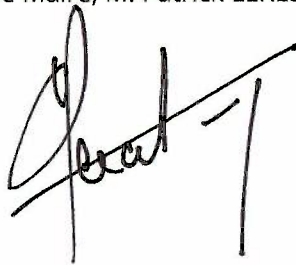
Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Accepte les deux plans de financement ;
- Charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires.

8 VOTANTS
8 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du **27 MARS 2024**

Signature Maire, M. Patrick LERESTEUX



Signature M. Jean Luc BELLO.

